

**ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023**  
**DEMANDE D'ENTREE EN CE2**

Cette classe est ouverte aux élèves désireux de suivre une formation musicale renforcée inscrite dans le temps scolaire.

**Les dossiers complets sont à déposer en format papier  
avant le 24 mai 2022 (16h) à :**

**Inspection de l'Education Nationale**  
**Circonscription de Valbonne**  
190, Rue Frédéric Mistral  
CIV  
06560 VALBONNE

**COURRIEL : [ien-06.valbonne@ac-nice.fr](mailto:ien-06.valbonne@ac-nice.fr)**

**L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :**

- avoir participé aux procédures d'admission musicales,
- avoir été retenu par la commission qui se réunira le 13 juin 2022.

***Les résultats individuels seront communiqués après la commission.***

Les procédures d'admission en classe à horaires aménagés musicale  
se dérouleront à l'Ecole Garbejaire

**LUNDI 13 JUIN 2022 (à partir de 14h)**  
en participant aux séances d'observation d'activités musicales.

Tout élève qui ne se présentera pas à cette séance verra sa candidature rejetée.

**Une réunion d'information,**  
**à laquelle la PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL AU MOINS est OBLIGATOIRE,**  
**aura lieu à l'école Garbejaire Mardi 10 mai 2022 à 17h30**

**H. RAYNAUD,**  
**CPDEM 06,**  
**Par délégation de**  
**L'I.E.N. de Valbonne**  
**Représentant le D.A.S.E.N des Alpes-Maritimes**



**CE2**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

En vue de l'admission en Classe  
à Horaires Aménagés Musicale de l'école **Garbejaire**  
.....

PHOTO

Nom de l'école où est inscrit l'élève actuellement : .....

Adresse de cette école : .....

Nom de l'élève : .....

Prénom de l'élève : .....

Féminin ☐

Masculin ☐

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Classe de l'année en cours :

Classe prévue à la prochaine rentrée :

**Représentant légal 1** : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse postale : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

**ET**

**Représentant légal 2** : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse postale : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**Avant le 24 mai 2022**, déposer le dossier de candidature à la circonscription de Valbonne :

- en format papier, accompagné d'une **enveloppe timbrée à l'adresse des parents**

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1<sup>er</sup> bulletin du LSU de l'année 2021-2022**

## SCOLARISATION DES ELEVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Garbejaire, proche du Conservatoire de Valbonne, 126 avenue Georges Pompidou.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Valbonne dont dépend l'école Garbejaire en partenariat avec le Conservatoire de Valbonne.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Valbonne est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Valbonne sa propre contribution.

## ENTREE EN CE2

**Signalé :** La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande **motivation** pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement...)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.



### **Organisation de la séance d'observation du Lundi 13 juin 2022 :**

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école Garbejaire.

Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés

leur capacité de concentration

leur engagement individuel dans l'activité menée

leurs aptitudes musicales :

- Capacité à percevoir la pulsation
- Capacité à reproduire un rythme simple
- Engagement vocal
- Engagement corporel

### **Fonctionnement des classes CHAM :**

La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation. L'inscription en C.H.A.M. implique cet engagement de l'élève et de ses parents pour la durée du cycle musical dans son intégralité (CE2- CM2). Un travail personnel et régulier est indispensable.

Le non respect de ce cadre pourrait entraîner la sortie de l'élève du dispositif C.H.A.M.

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire.

Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :